

Michel Kimina & Thierry Zeng

# Qui paie la note ? La situation des exploitants miniers artisanaux en RDC

De l'entonnoir au paradoxe : Entre richesse mondiale et pauvreté locale.

## Introduction

La République démocratique du Congo (RDC) incarne l'un des paradoxes les plus marquants de notre époque. Premier producteur mondial de cobalt, avec près de 70 à 76 % de la production mondiale, elle détient les clés de la transition énergétique et numérique. Ses minerais stratégiques, comme le cobalt, le coltan et le cuivre, sont essentiels à la fabrication de batteries pour véhicules électriques, de smartphones et d'autres technologies vertes. Souvent qualifié de « scandale géologique », le pays concentre des ressources minérales estimées à plus de 24 milliards de dollars américains, ce qui place son sous-sol au centre de l'économie numérique et écologique du XXI<sup>e</sup> siècle.

Pourtant, derrière ces chiffres impressionnants se cache une réalité brutale : des millions de creuseurs artisanaux, estimés entre 150 000 et 200 000, voire jusqu'à 450 000 dans certaines provinces comme le Lualaba, vivent dans une extrême précarité. Chaque jour, ils descendent dans des galeries de fortune, souvent sans équipement de protection, et sont exposés aux risques d'effondrement, aux maladies et aux violences. Les dividendes de cette richesse

minière remontent vers les capitales financières et les géants de la technologie, tandis que les communautés locales stagnent dans la pauvreté, payant le prix fort en termes de santé, de sécurité et de dignité.

Cette contradiction n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'un système structuré qui entretient la dépendance et l'injustice. Ces mécanismes sont multiples : asymétrie de l'information, trucage des prix, captation des coopératives par des élites politiques ou militaires, sous-traitance du risque par les grandes entreprises industrielles et opacité des chaînes d'approvisionnement qui diluent les responsabilités des multinationales. S'y ajoutent l'absence de prix plancher, le crédit usuraire qui enferme les creuseurs dans une spirale de dettes, ainsi que la marginalisation des femmes et des enfants, souvent contraints de participer à l'extraction ou aux tâches périphériques dans des conditions dégradantes.

Les impacts environnementaux aggravent encore ce tableau. Des enquêtes ont révélé une contamination significative des sols et des eaux par des métaux lourds, avec des conséquences sanitaires graves :

troubles respiratoires, affections dermatologiques et risques pour le développement des enfants vivant à proximité des sites miniers. Privées d'accès à une eau potable sécurisée, les populations locales voient leurs rendements agricoles diminuer et leur insécurité alimentaire s'accroître.

L'intégration des syndicats dans la gouvernance minière artisanale est un élément souvent négligé dans les débats sur l'exploitation artisanale. Le Code minier congolais, révisé en 2018, continue de s'appuyer presque exclusivement sur des coopératives, souvent défaillantes ou contrôlées par des élites, et ignore largement les syndicats. Cette omission prive les creuseurs d'un instrument collectif de défense de leurs droits et les condamne à l'informalité. Pourtant, les syndicats peuvent jouer un rôle décisif dans la structuration du secteur : ils offrent une représentativité réelle, favorisent la négociation collective et permettent de relier les artisans aux partenaires internationaux autour d'une même exigence de justice sociale.

Ainsi, la RDC se retrouve prisonnière d'un rôle historique, décrit depuis la colonisation, de « l'entonnoir » des matières premières : ses ressources alimentent la croissance mondiale, mais ses communautés minières restent enfermées dans la misère. La transition énergétique mondiale, censée être « verte » et durable, repose sur une exploitation qui demeure profondément injuste et destructrice. Tout le monde y gagne, mais c'est le petit homme, le creuseur artisanal, qui paie la note.

Ce Policy Paper propose une analyse critique de ce paradoxe. Il examine les mécanismes d'injustice auxquels sont confrontés les exploitants artisanaux, interroge le rôle des coopératives, aborde la question de l'intégration des syndicats dans l'exploitation minière artisanale et formule des recommandations stratégiques en faveur d'une gouvernance minière plus juste et inclusive.

## Le paradoxe congolais

La croissance mondiale s'appuie sur les minerais congolais, mais la misère locale persiste. Chaque jour, des centaines de milliers de creuseurs artisanaux descendent dans des galeries de fortune, exposés aux risques d'effondrements, aux maladies et aux violences, tandis que les profits s'envolent vers les capitales financières et les géants de la technologie.

Ce contraste illustre une injustice structurelle : les minerais de la RDC alimentent l'économie numérique et écologique du XXI<sup>e</sup> siècle, mais ceux qui les extraient restent prisonniers de la pauvreté et de la précarité au fond des puits du Lualaba et du Kivu. Autrement dit, tout le monde y gagne, sauf le petit homme qui paie la note.

## Les mécanismes de l'injustice

Pourquoi le petit homme reste-t-il pauvre ? Cette situation n'est pas un accident, mais le résultat d'un système structuré de dépendance. Plusieurs leviers bloquent l'émancipation économique de ces travailleurs :

**a) L'asymétrie de l'information et le trucage des prix.** Le premier mécanisme d'exploitation est technique. Le creuseur extrait du minerai brut, un mélange de roche, de terre et de métal. Pour connaître la valeur de son sac, il doit en déterminer la teneur. Or, le monopole de la mesure est détenu par les acheteurs (les comptoirs ou les intermédiaires), qui possèdent les appareils de mesure (Metorex). Ces derniers sous-évaluent systématiquement la teneur afin d'acheter le minerai à bas prix. Le trucage des balances est également fréquent. Le creuseur, pressé par la faim ou par le besoin de rembourser ses dettes de la journée, n'a aucun moyen de contester cette pratique.

**b) Le piège des coopératives de façade.** En théorie, la loi congolaise (code minier) oblige les creuseurs à se regrouper en coopératives afin de pouvoir mieux négocier. Dans la pratique, nous constatons que des élites se sont emparées de ce dispositif : beaucoup de coopératives sont créées et dirigées par des officiers militaires, des députés ou des hommes influents du régime en place. Au lieu de les protéger, ces coopératives prélèvent des taxes informelles sur chaque sac sorti de la mine.

- La sous-traitance du risque : les grandes entreprises minières concèdent parfois des parcelles de leurs concessions à des coopératives. Cela leur permet de s'approvisionner en minerai à bas prix sans avoir à assumer la responsabilité de la coopérative.
- L'informalité comme outil de dumping social : le maintien du secteur dans une zone grise, profite aux acheteurs finaux.
- La dilution de la responsabilité permet aux multinationales de la tech et de l'automobile d'acheter à des intermédiaires qui achètent eux-mêmes à des creuseurs anonymes, et de prétendre ainsi qu'elles ignorent les conditions de travail réelles. L'opacité de la chaîne d'approvisionnement leur permet de maintenir des prix bas en ignorant le coût de la protection sociale.

**c) L'absence de prix planché.** À la différence des mineurs salariés des grandes entreprises, le mineur artisanal n'a pas de salaire minimum. Il est payé à la tâche. S'il ne trouve rien ou si les cours mondiaux chutent brutalement, c'est lui qui absorbe la perte.

**d) Le crédit usuraire.** En échange de cette avance, il s'engage à vendre exclusivement sa production à ce négociant, à un prix fixé à l'avance et souvent bien inférieur au prix du marché. Le petit producteur commence sa

journée de travail en étant déjà redevable, ce qui annule toute capacité d'épargne ou d'investissement.

## Le rôle des femmes et travail des enfants

Dans l'exploitation artisanale, les femmes occupent une place essentielle, mais elles sont reléguées à des tâches périphériques telles que le tri, le lavage ou le transport du minerai, ainsi qu'à la gestion de petits commerces aux abords des sites. Leur contribution est indispensable au fonctionnement de l'économie minière locale, mais elle est sous-valorisée : elles ont des revenus moindres, un accès limité aux puits les plus productifs et sont fréquemment exposées au harcèlement ou aux violences. Cette situation reflète une inégalité structurelle qui fragilise encore davantage les ménages.

Le travail des enfants reste par ailleurs une réalité persistante, malgré les dénonciations internationales. Des milliers d'enfants participent à l'extraction, au transport ou au lavage du minerai, poussés par la pauvreté, l'absence d'alternatives éducatives et la pression économique familiale. Si certaines initiatives ont permis de réduire le phénomène dans certaines zones, les causes profondes n'ont pas été résolues.

Ces deux problématiques sont étroitement liées : l'autonomisation économique des femmes permet de limiter directement le recours au travail des enfants. Lorsque les femmes disposent de revenus stables et sécurisés, la dépendance des familles aux revenus complémentaires générés par les plus jeunes diminue. Ainsi, les questions du genre et de la protection de l'enfance doivent être abordées ensemble, comme deux facettes d'une même injustice sociale.

## Impacts environnementaux et sanitaires

Au-delà des enjeux sociaux, l'exploitation du cobalt soulève de graves préoccupations environnementales. Des enquêtes ont révélé une contamination significative de l'eau et des sols par des métaux lourds. Des concentrations élevées de cobalt ont été détectées dans l'organisme d'enfants vivant à proximité des sites miniers, provoquant des troubles respiratoires et dermatologiques.

Privées d'une eau potable sécurisée, les populations locales utilisent des sources contaminées pour leurs besoins domestiques et agricoles. Les conséquences économiques sont notables : baisse des rendements agricoles, insécurité alimentaire et accès aux soins plus difficile.

Ce paradoxe souligne le fait que la transition énergétique mondiale ne peut être qualifiée de durable si elle s'accompagne d'une dégradation écologique locale.

## Intégration du syndicat dans la question de l'exploitation minière artisanale du Cobalt

Le Code minier congolais, même révisé en 2018, continue d'ignorer celles et ceux qui font vivre l'exploitation minière artisanale au prix de leur sueur et de leur sécurité. En s'appuyant presque exclusivement sur des coopératives souvent défaillantes et en ignorant largement les syndicats, il condamne près de deux millions de creuseurs à l'informalité. Cette situation n'est plus tenable. Il est urgent de réformer le cadre légal afin de reconnaître explicitement les syndicats comme des acteurs légitimes de l'organisation du secteur. Des mécanismes de dialogue tripartite, associés à des quotas d'adhésion, permettraient de renforcer la gouvernance, d'améliorer la traçabilité et de protéger enfin les droits des artisans, aujourd'hui abandonnés entre des zones d'exploitation artisanale (ZEA) insuffisantes et des intermédiaires prédateurs.

Au fond, la question est celle de la justice. Une justice distributive au sens le plus concret du terme : qui prend les risques et qui récolte les profits ? Aujourd'hui, les creuseurs, parmi les plus vulnérables, paient de leur santé, de leur vie et de leur avenir, tandis que les bénéficiaires profitent aux industriels et à l'État. Ce déséquilibre est moralement inacceptable et politiquement dangereux. Il impose une redistribution réelle des richesses minières, notamment à travers des redevances communautaires de 10 % et des prix minimaux garantis pour les minerais issus de l'artisanat. Cette exigence doit traverser tous les niveaux d'action : les réformes fiscales au sommet, la gouvernance syndicale sur le terrain et les projets locaux au sein des communautés. Seule cette condition permettra à l'exploitation artisanale minière de cesser d'être un piège de précarité pour devenir un moteur de développement inclusif, notamment dans des provinces comme le Haut-Katanga.

La transition énergétique mondiale rend cette situation encore plus urgente. Alors que la demande de cobalt et de cuivre devrait augmenter de plus de 200 % d'ici 2030, les creuseurs congolais sont piégés dans une extrême pauvreté, souvent pour moins de 2 dollars par jour, mettant leur vie en péril. Derrière les discours sur l'économie verte, il y a des corps ensevelis, des familles brisées et des communautés sacrifiées. L'Union européenne, les États-Unis, la Chine et tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement ne peuvent pas faire abstraction de cette réalité. S'ils veulent parler de transition juste, ils doivent en assumer le coût et les responsabilités. Un pacte pour un « cobalt responsable » pourrait permettre d'orienter jusqu'à 500 millions de dollars de redevances par an vers la formalisation du secteur, la protection sociale et le développement local. Sans cela, la transition énergétique ne serait qu'un vernis moral posé sur une nouvelle injustice globale.

Mais aucun plaidoyer ne peut porter s'il ne part pas des premiers concernés. Donner la parole aux communautés, c'est redonner un visage humain à un débat trop souvent confisqué par les chiffres et les intérêts géopolitiques. Lorsqu'une mère raconte qu'elle nourrit quinze enfants grâce aux terrils de Kolwezi, ce n'est pas une anecdote, mais une accusation silencieuse contre tout un système. Ces témoignages, recueillis lors d'événements comme l'Alternative Mining Indaba, révèlent la réalité crue d'un quotidien de survie, alors que les minerais extraits alimentent les industries du futur. Portées par des vidéos courtes, des rapports onusiens ou des campagnes publiques, ces voix donnent une force incontestable aux revendications en faveur de fonds syndicaux, d'audits RSE crédibles et d'une obligation de rendre des comptes aux industriels comme aux institutions internationales.

Dans ce combat, les syndicats ne sont pas des acteurs secondaires, mais des pièces maîtresses. Ils peuvent en effet relier les creuseurs, les communautés locales et les partenaires internationaux autour d'une même exigence de justice sociale. Ils sont en mesure de négocier des engagements RSE concrets, d'exiger que 10 % au moins des redevances bénéficient réellement aux communautés, de lutter contre l'exploitation des femmes et des enfants, et de mener des audits environnementaux sérieux. Grâce à leur réseau international, ils peuvent également pallier les lacunes du Code minier et faire entendre, là où elle est trop souvent étouffée, la voix des travailleurs artisanaux. Reconnaître leur rôle ne revient pas à ajouter un acteur de plus au paysage institutionnel, mais à créer enfin les conditions d'une gouvernance plus juste, plus stable et plus humaine. Sans justice distributive, il n'y aura ni formalisation durable, ni paix sociale, ni transition réellement responsable.

## Conclusion

La République démocratique du Congo incarne un paradoxe majeur : elle détient les clés de la transition énergétique mondiale grâce à ses ressources stratégiques, mais ses communautés minières sont prisonnières d'une précarité systémique. Derrière les résultats records des multinationales et les réformes juridiques annoncées, les creuseurs artisanaux demeurent le maillon le plus vulnérable de la chaîne de valeur. Ils paient le prix fort de leur santé, de leur sécurité et de leur dignité, tandis que les dividendes s'envolent vers les capitales financières.

Ces mécanismes d'injustice, tels que l'asymétrie de l'information, la captation des coopératives par des élites, la sous-traitance du risque et l'opacité des chaînes d'approvisionnement, ne sont pas des accidents, mais des rouages d'un système structuré qui entretient la dépendance et la pauvreté. Les femmes et les enfants, invisibles dans les discours officiels, subissent une double peine : un travail non reconnu, des violences et une absence de protection.

La transition énergétique mondiale ne peut être considérée comme « propre » si elle continue de se nourrir de l'exploitation de l'homme par l'homme. La véritable solution ne réside pas seulement dans la traçabilité des minerais, mais dans une volonté politique forte et une responsabilité partagée entre l'État congolais, les entreprises internationales et la société civile. Transformer le creuseur de survie en un acteur économique protégé et respecté est une condition indispensable pour que la transition énergétique soit réellement juste et inclusive.

Ce Policy Paper appelle à une volonté politique forte pour transformer le creuseur artisanal en un acteur économique protégé et respecté. La transition énergétique mondiale ne sera juste et inclusive que si l'humain est placé au centre de l'activité minière.

## Récommandations stratégiques

Pour que l'exploitation minière artisanale devienne un moteur de développement durable et humain, il est nécessaire de repenser la gouvernance minière en intégrant tous les acteurs concernés. Ces recommandations s'adressent à l'État congolais, aux entreprises multinationales, à la société civile, aux syndicats et aux coopératives afin de transformer le creuseur artisanal en un acteur économique protégé et respecté.

### L'État congolais : garant de la formalisation et de la justice économique

Le rôle de l'État est central. Il doit sortir les creuseurs de l'invisibilité administrative en simplifiant l'enregistrement des coopératives et en délivrant des permis temporaires. La mise en place de sites pilotes d'« exploitation modèle » permettrait de démontrer des techniques sûres et une traçabilité crédible, avant une généralisation progressive. L'État doit également réguler le marché en fixant un prix plancher indexé sur le London Metal Exchange et en créant des centres de négoce transparents, équipés de balances certifiées et d'appareils de spectrométrie fiables. Ces mesures briseraient l'asymétrie de l'information qui maintient les artisans dans la dépendance. Enfin, l'État doit intégrer des clauses environnementales et sociales dans les accords miniers, afin que la richesse nationale ne se construise pas au détriment des communautés locales.

### Les entreprises multinationales : responsabilité partagée et équité commerciale

Les multinationales et les acteurs financiers doivent assumer leur part de responsabilité. Cela implique notamment des audits indépendants obligatoires, une traçabilité éthique renforcée par des technologies telles que la blockchain, ainsi que des accords commerciaux équitables garantissant des prix justes. Les entreprises doivent cofinancer des projets structurants dans les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures minières sûres, en conditionnant ces financements à des

critères de performance sociale et environnementale vérifiables. Les acheteurs finaux, comme les constructeurs automobiles et les fabricants de smartphones, doivent exiger cette traçabilité et soutenir les initiatives locales afin que la transition énergétique mondiale ne repose plus sur l'exploitation des populations les plus vulnérables.

### **La société civile : contrôle, plaidoyer et transparence**

La société civile, tant nationale qu'internationale, joue un rôle essentiel de contre-pouvoir. Elle doit accompagner l'État dans l'application du code minier, documenter les violations des droits humains et donner la parole aux creuseurs, aux femmes et aux enfants. Elle peut mobiliser des financements internationaux pour soutenir des alternatives économiques durables et promouvoir des plateformes publiques de transparence accessibles aux communautés locales. En donnant de la visibilité aux témoignages des familles minières, la société civile rappelle que derrière les chiffres de production se cachent des vies humaines, trop souvent sacrifiées.

### **Les syndicats : représentativité et protection des droits**

Les syndicats doivent être reconnus comme des acteurs légitimes de l'organisation du secteur. Intégrés à des mécanismes de dialogue tripartite, ils renforceraient la représentativité des creuseurs et leur permettraient de bénéficier d'une protection réelle contre les abus. En collaboration avec la société civile, ils peuvent porter des revendications concrètes telles que des redevances communautaires de 10 %, des audits environnementaux indépendants, l'inclusion des femmes dans les instances de gouvernance et la lutte contre le travail des enfants. Les syndicats sont en mesure de rassembler les creuseurs, les communautés locales et les partenaires internationaux autour d'une même exigence de justice sociale.

### **Les coopératives : instruments de défense collective et d'inclusion**

Les coopératives doivent être assainies et transformées en instruments de défense collective efficaces. Cela implique d'organiser des élections transparentes, de rendre des comptes aux membres et de limiter l'influence des élites politiques ou militaires. Elles doivent également garantir l'accès à des balances certifiées, à des équipements de protection ainsi qu'à des formations techniques et juridiques. Elles doivent également promouvoir l'inclusion sociale en intégrant les femmes à leurs instances de gouvernance, en créant des fonds de solidarité pour les familles et en mettant en place des programmes éducatifs visant à réduire le travail des enfants.

Pour clore, l'exploitation minière artisanale ne doit plus être un piège de la précarité, mais un levier de développement durable. L'État congolais, les multinationales, la société civile, les syndicats et les coopératives ont chacun une responsabilité spécifique,

mais leur action doit converger vers un même objectif : faire de l'exploitation artisanale un moteur de justice sociale, de dignité humaine et de durabilité environnementale.

La transition énergétique mondiale ne sera juste et inclusive que si elle repose sur une redistribution réelle des richesses minières, une gouvernance participative et une responsabilité partagée. Transformer le creuseur artisanal, de survivant invisible, en acteur économique protégé et respecté n'est pas une option morale, mais une condition politique et économique indispensable.

#### **Éditeur**

Friedrich-Ebert-Stiftung RDC  
26, Avenue de l'avenir, Ngaliema Kinshasa RDC  
info@fes.cd  
[congo.fes.de](http://congo.fes.de)

#### **Contact**

Constantin Grund  
Friedrich-Ebert-Stiftung RDC  
info@fes.cd

#### **Crédit photo**

Davide Bonaldo | Shutterstock 1235667616i

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation Friedrich Ebert (FES). Toute utilisation commerciale des publications de la FES est interdite. Les publications de la FES ne peuvent être utilisées à des fins de campagne électorale.

Mars 2026  
© Friedrich-Ebert-Stiftung e.V.

D'autres publications de la Fondation Friedrich Ebert sont disponibles ici : [www.fes.de/publikationen](http://www.fes.de/publikationen)

